8

de Barros

Nonce de Sa Sainteté.

Monseigneur. J'accuse la réception de la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire pour me faire connaître qu'une citation par huissier ayant été laissée à la porte de l'Hôtel de S. Ex. Mr l'Ambassadeur d'Angleterre près S. M. T. C. Mr le Bon de Damas, à la représentation de Mr l'Ambassadeur sur cette violation des immunités attachées à son caractère, lui fit la réponse satisfaisante que V. Ex. a bien voulu m'envoyer par copie. V. Ex. a eu aussi la bonté de me faire savoir que pareil inconvénient étant arrivé à S. Ex. Mr l'Ambassadeur d'Autriche, égale satisfaction lui fut donnée. Je prie V. Ex. d'accepter l'expression de ma reconnaissance pour la communication de l'acte de justice que le Roi T. Ch. a fait rendre aux dignes membres du corps au quel j'ai l'honneur d'appartenir. Je saisis cette occasion pour réitérer à V. Ex. les assurances du respect et de la haute considération avec lesquels. Nce Paris ce 19 Juin 1827. Le Bon de Pedrabamo. A. Ex. Monseigneur l'Archevêque de Genes.

Mr le Prince, En accusant la réception de la lettre que V. Ex. m'a adressée j'ai l'honneur de l'assurer que je m'empresserai de faire parvenir à Sa Sainteté destinataire la lettre que S. M. le Roi des Deux-Siciles a écrite à S. M. l'Empereur mon Maître pour lui annoncer la Naissance d'un Prince dont S. M. la Reine des Deux-Siciles vient d'accoucher. Je saisis cette occasion pour avoir l'honneur de renouveller à V. Ex. les assurances de ma haute considération.